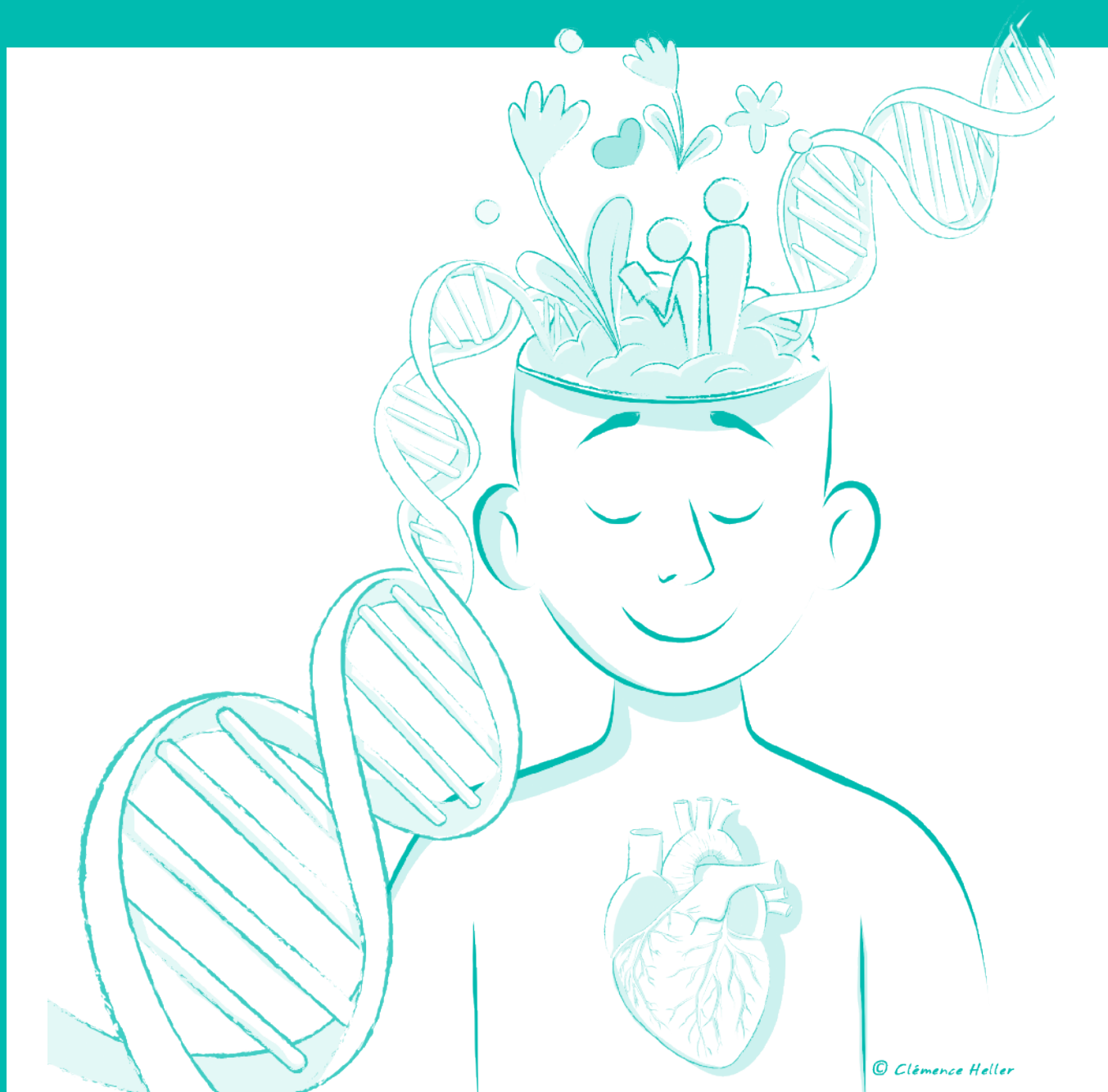




Fondation de l'Avenir

Rapport financier 2025



ACCÉLÉRER LA RECHERCHE MÉDICALE EN SANTÉ, TOURNÉE VERS LE PATIENT

Sur un plan général en France, le financement de la santé traverse une période de défis, avec une trajectoire des dépenses et de la dette accumulées en forte hausse. Une société à cinq générations est confrontée au développement des prises en charge longues, notamment pour les maladies chroniques, les risques psychiatriques et écologiques émergents. Les événements internationaux, en termes d'épidémies, de catastrophes ou de choix géopolitiques, en Europe et au-delà, entraînent également des effets à considérer.

Dans ce contexte, au sein du directoire, dans les autres instances et avec les salariés de la Fondation, nous sommes restés exigeants quant à la place et la responsabilité de la Fondation de l'Avenir en matière de levée, de gestion et d'attribution de fonds pour la recherche médicale appliquée. Les comptes traduisent cette attention à tous les niveaux.

En matière de politique de ressources, nous restons prudents mais déterminés à rassembler de plus en plus de donateurs autour de la mission de la Fondation. Les moyens que nous affectons à cette levée de fonds sont stables en matière de digitalisation pour le marketing direct, essentiellement avec l'agence Adfinitas. Ils se développent et continueront à se développer sur les ressources humaines pour assurer une relation de qualité et de proximité avec les donateurs, mécènes, partenaires.

Compte-tenu de la durée des travaux de recherche et, par conséquent, des relations avec les chercheurs, la Fondation a une obligation de gestion prudente et performante des sommes en réserves et fonds dédiés. C'était l'objectif de l'appel d'offre sur la gestion d'actifs en 2025. Nous avons renouvelé notre confiance à OFI INVEST, mais nous avons actualisé notre contrat en regard de ces exigences. L'audit de la fonction comptable et financière initié début 2026 s'inscrit dans le prolongement des travaux historiques de contrôle interne, maîtrise des risques et amélioration continue.

L'ensemble des ressources poursuit sa hausse globale régulière depuis 2022 (post covid). L'exercice enregistre également les effets du legs perçu en 2023 et de son utilisation depuis lors, dans le respect de la volonté de ce généreux testateur ayant choisi la cardiologie : 35 % des candidatures à travers les différents dispositifs, 3^e cause plébiscitée dans le BRM. Une politique de développement des ressources est soumise au conseil de surveillance en mai 2026, pour anticiper au mieux les risques et opportunités des prochaines années.

En matière d'affectation des fonds ainsi levés, nos critères sont à l'intersection de différents impératifs :

- Ceux des soignants, au service desquels nous œuvrons : il s'agit de leur faire connaître l'existence de nos dispositifs, de leur proposer des canaux de candidature fiables, souples et adaptés, tout autant qu'une forme de contractualisation et d'accompagnement qui corresponde à leurs besoins de soutiens durables ;
- Ceux des autres acteurs de la protection sociale : la Fondation crée une passerelle entre les écosystèmes, elle se situe à un poste d'observatoire et peut ainsi proposer des orientations en matière de recherche, sur les thématiques, sur les approches, sur les lieux ;
- Ceux des tutelles publiques et du secteur de la générosité : l'éthique, la transparence, l'efficacité ;
- Ceux des donateurs, citoyens : créer de la valeur et des solutions pour la santé aujourd'hui et demain.

A travers les trois axes de nos missions sociales, en 2025, nous avons accompagné un démarrage fort de plusieurs programmes novateurs, confirmé et soutenu davantage de projets, remis un nombre de prix important, accompagné des étudiants via des bourses, initié des études inédites, développé nos compétences internes et la valorisation. Sur ce point, il reste du chemin en 2026/2027 pour améliorer la clarté, la fréquence, le suivi, les relais des publications scientifiques et institutionnelles. Les mouvements sur les fonds dédiés traduisent ce niveau d'activités, mais aussi le nombre d'équipes financées (plus de 180) auxquelles s'ajoutent celles avec lesquelles les discussions sont en phase plus amont (près de 80).

La Fondation quant à elle poursuit sa mutation, avec de l'outillage, une réorganisation pour investir en innovation, accompagnement et lisibilité. En 2025, nous avons réalisé un résultat supérieur au budget. Nous disposons donc de réserves pour faire face aux aléas éventuels et pour poursuivre nos objectifs ambitieux du plan triennal 2025/2027 au service du progrès en santé. Ce résultat et nos réserves nous permettront de pouvoir répondre présent pour de nouvelles équipes sur liste d'attente et pour les suites auprès d'équipes déjà connues, afin de capitaliser sur les avancées et développer encore notre impact collectif, notamment à travers les programmes, qui requièrent en moyenne 200 K€ chacun.

BILAN 2025

FONDATION DE L'AVENIR PERSONNE MORALE
BILAN ACTIF AU 31 DECEMBRE 2025

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	105 105	99 155	5 950	16 758
Autres immobilisations incorporelles	183 245	113 383	69 862	61 596
Immobilisations incorporelles en cours	4 193		4 193	16 697
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels			0	1
Autres immobilisations corporelles	55 092	32 814	22 278	6 609
Immobilisations corporelles en cours			0	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	344 345		344 345	693 470
Immobilisations financières				
Participations	76		76	76
Autres titres immobilisés	9 370 846	333 333	9 037 512	8 578 223
Prêts			0	833
Autres	72 000		72 000	72 000
Total I	10 134 902	578 686	9 556 216	9 446 263
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	35 057		35 057	35 470
Avances et acomptes versés sur commandes	20 071		20 071	24 673
Créances			0	
Créances reçues par legs ou donations	323 288		323 288	447 995
Autres	602 667		602 667	427 837
Charges constatées d'avance	54 925		54 925	55 982
Valeurs mobilières de placement	6 971 431	2 312	6 969 119	7 154 519
Disponibilités	8 665 142		8 665 142	8 683 688
Total II	16 672 581	2 312	16 670 269	16 830 164
Frais d'émission des emprunts (III)			0	
Primes de remboursement des emprunts (IV)			0	
Écarts de conversion Actif (V)			0	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	26 807 483	580 998	26 226 485	26 276 427

À l'actif

L'actif immobilisé

Au 31 décembre 2025, l'actif net des immobilisations s'élève à 9 556 K€, contre 9 446 K€ à la clôture de l'exercice 2024.

99,90 % de ces immobilisations concernent l'activité propre de la Fondation de l'Avenir.

Le poste enregistre une augmentation nette de 110 K€.

Cette variation s'explique notamment par :

- L'activation de la plateforme pour les chercheurs, les expertises et le suivi de leurs travaux (Emundus) et le renouvellement du parc informatique de la Fondation de l'Avenir en propre lesquels sont amortis respectivement sur 5 ans et 3 ans
- Titres immobilisés (OFI) : + 459 K€
- Biens reçus par legs ou donations : les ventes de biens immobiliers diminuent (de -364 K€ par rapport à 2024) mais il y a une acquisition de deux œuvres d'art (pour + 15 K€) en décembre.

L'actif circulant

L'actif circulant affiche une diminution de 160 K€, passant de 16 830 K€ au 31 décembre 2024 à 16 670 K€ au 31 décembre 2025. Cette variation s'explique principalement par :

- Valeurs mobilières de placement (VMP) :
 - Fondation propre : - 192 K€
 - Fondations abritées : + 7 K€

Ces dernières sont détenues à hauteur de 10 % par les Fondations abritées et de 90 % par la Fondation de l'Avenir pour son activité propre.

Le montant net des VMP atteint 6 969 K€ à fin 2025, contre 7 155 K€ à fin 2024, soit une baisse de 186 K€.

- Créances reçues par legs ou donations : - 125 K€ lié à l'encaissement de plusieurs soldes de successions en cours au 31 décembre 2024.
- Autres créances (produits à recevoir) : + 175 K€ composés d'une baisse sur la Fondation de l'Avenir en activité propre - 49 K€ et une hausse sur la Fondation abritée Solimut à travers le Don décidé en fin d'exercice pour + 200 K€

FONDATION DE L'AVENIR PERSONNE MORALE
BILAN PASSIF AU 31 DECEMBRE 2025

BILAN PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	4 242 225	4 322 225
Fonds propres complémentaires	1 199 896	1 199 896
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	4 996 603	4 996 603
Réserves pour projet de l'entité	135 617	135 617
Fonds dédiés des fondations abritées	1 308 580	1 514 000
Autres		
Report à nouveau	178 669	
Excédent ou déficit de l'exercice	1 375 145	178 669
Situation nette (sous total)	13 436 734	12 347 010
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	13 436 734	12 347 010
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	770 758	958 881
Fonds dédiés	10 516 354	11 905 376
Total II	11 287 112	12 864 257
PROVISIONS		
Provisions pour risques	32 118	618
Provisions pour charges	19 968	41 139
Total III	52 086	41 757
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 095	555
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	977 815	600 642
Dettes des legs ou donations	91 089	95 323
Dettes fiscales et sociales	214 106	183 797
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	76 448	68 086
Produits constatés d'avance	90 000	75 000
Total IV	1 450 553	1 023 403
Écarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	26 226 485	26 276 427

Au passif

Fonds propres

- **Fonds propres sans droit de reprise**

Ils traduisent l'affectation irrévocable des fonds versés lors de la création des Fondations, constituant ainsi leur patrimoine et garantissant leur pérennité. Ils correspondent à la dotation initiale apportée par les membres fondateurs et aux compléments versés sur excédents. (Cf. Annexe §4.2.1)

Fonds propres sans droit de reprise	EN K€
Fondation de l'Avenir	5 011
Fondations abritées	
Fondation Ecouter Voir	80
Fondation Sandrine Castellotti	31
Fondation Matmut Paul Bennetot	80
Fondation MUTAC	80
Fondation Mutuelle des Motards	80
Fondation Solimut Mutuelle de France	80
Sous-total Fondations abritées	431
TOTAL	5 442

- **Les réserves libres issues de fonds privés**

Au 31 décembre 2025, les réserves libres s'élèvent au même montant de 5 132 K€ qu'à la clôture de l'exercice précédent.

Pour rappel, depuis le 18 mars 2024, le Conseil de surveillance a validé l'évolution de la politique de constitution et de gestion des réserves de la Fondation, applicable dès l'exercice 2023. Cette politique vise à justifier le niveau de réserves au regard des spécificités d'activité et de fonctionnement de la Fondation. Elle concerne à la fois l'activité en propre et les Fondations abritées, en tenant compte des particularités de gestion.

- Pour l'activité propre de la Fondation de l'Avenir, la **pratique de complément à la dotation initiale est suspendue**. Désormais, une politique de mise en réserves libres équivalent à 12 mois de collecte annuelle est appliquée.
- Pour les fondations abritées, il pourra être affecté en réserves, l'équivalent de **10 % du budget annuel**, sur décision du comité de gestion, en vue de soutenir ou accompagner un thème, une approche ou un projet identifié en cours d'exercice suivant.

Cette démarche s'inscrit en cohérence avec les bonnes pratiques comptables et le contexte financier actuel.

- **Report à nouveau**

Le résultat excédentaire 2024 de la Fondation de l'Avenir pour son activité propre, a été affecté en report à nouveau pour un montant de 179 K€ conformément à la décision prise par les instances (validation en Conseil de surveillance le 27 mai 2025).

- **Fonds dédiés des Fondations abritées**

Ils s'établissent à 1 309 K€ au 31 décembre 2025 contre 1 514 K€ l'année précédente. La baisse de 205 K€ s'explique principalement par :

- les consommations et les reprises des projets menés par chaque Fondation abritée : - 117 K€
- la variation des engagements et des reprises des différents résultats comptables des Fondations abritées : - 88 K€. Conformément au règlement comptable ANC 2022-06 applicable aux Fondations, les résultats des Fondations abritées font l'objet d'une comptabilisation d'engagements ou de reprises et sont affectés en fonds dédiés sur chacune des fondations abritées.

- **Résultat de l'exercice**

Le résultat de l'exercice 2025 s'établit à 1 375 K€. Il comprend notamment 1 310 K€ d'enregistrement de produits sur le legs de Monsieur Rossiaud (d'un montant total de 3 150 K€, exceptionnel pour la Fondation, Cf. fonds dédiés ci-dessous). Son affectation sera déterminée par le Conseil de surveillance le 26 mai 2026.

Fonds reportés et dédiés

Ces fonds se répartissent en deux catégories :

- **Fonds reportés liés aux legs ou donations :**

Ils correspondent au solde des legs acceptés les années antérieures, en attente de cessions, ainsi qu'aux legs acceptés au cours de l'exercice. Ils sont détenus dans le cadre de l'activité propre de la Fondation de l'Avenir.

FONDS REPORTEES en K€	Solde au 31/12/2024	Augmentations exercice	Diminutions exercice	Dont Legs fléchés	Dont Legs non fléchés	Solde fin exercice
Fonds reportés liés aux legs acceptés en :						0
2019	0				0	0
2020	5				5	5
2022	280		180		100	100
2023	62				62	62
2024	611		8		603	603
Fonds reportés liés aux donations						0
TOTAL	959	0	188	0	771	771

- **Fonds dédiés :**

Le solde des fonds dédiés s'élève à 10 516 K€ au 31 décembre 2025 (contre 11 905 K€ en 2024), incluant les soldes des exercices antérieurs. Pour l'exercice 2025, des engagements ont été pris à hauteur de 2 451 K€. Les fonds dédiés, antérieurs et sur l'exercice, ont été utilisés pour un montant de 3 939 K€ au titre des dispositifs de recherche soutenus sur plusieurs exercices : projets, programmes, études, bourses et actions de valorisation. Ainsi, l'apparente stabilité des fonds dédiés ne traduit pas l'activité réelle de la Fondation de l'Avenir.

Des reprises à hauteur de 1 310 K€ ont été comptabilisées au titre du Legs de Monsieur Rossiaud afin de retranscrire comptablement les affectations de projets cardiovasculaires décidées par les instances depuis l'encaissement du legs en 2023.

Les fonds se répartissent entre **79 %** pour l'activité propre de la Fondation de l'Avenir et **21 %** pour les projets des Fondations abritées. Le boni de liquidation de la FSEMF, clôturée en 2025, est sorti des fonds dédiés « fondations abritées » et a été affecté en santé environnement « sur activité propre ». Les projets terminés disposant d'un solde, non démarrés ou abandonnés ont fait l'objet de reprises (630 K€), après validation en **comité de gestion** ou par le **directoire**.

Provisions

Le montant des provisions s'élève à 52 K€ contre 42 K€ en 2024, elles se décomposent de la façon suivante :

- Provisions pour risques : 32 K€, constituée principalement d'une provision pour litige.
- Provisions pour charges :
 - 17 K€ pour des indemnités de fin carrière destinées à des salariés de la Fondation
 - 3 K€ de frais de sépulture à la suite d'un legs accepté en février 2024 et pour lequel aucun appel de fonds n'a été reçu au titre de l'exercice 2025.

COMPTE DE RÉSULTAT 2025

FONDATION DE L'AVENIR PERSONNE MORALE
COMpte DE RESULTAT exercice au 31 décembre 2025

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de prestations de service	3 702	4 015
Concours publics et subventions d'exploitation		300
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	2 704 434	2 676 635
Mécénats		0
Legs, donations et assurances-vie	1 729 217	1 843 020
Contributions financières	1 680 683	1 640 449
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	21 171	0
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles/corporelles	160 000	0
Utilisations des fonds dédiés	5 924 195	5 666 750
Autres produits	506 077	143 713
Total I	12 729 479	11 974 882
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock	413	-35 470
Autres achats et charges externes	4 722 064	4 218 726
Aides financières	602 848	1 683 646
Cessions éléments d'actif	180 835	
Impôts, taxes et versements assimilés	115 581	132 765
Salaires et traitements	996 492	938 048
Charges sociales	478 403	478 856
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	38 739	59 212
Dotations aux provisions	31 500	18 900
Reports en fonds dédiés	4 413 876	4 532 014
Autres charges	164 509	151 152
Total II	11 745 261	12 177 849
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	984 218	-202 967
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	314 141	383 823
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	3 001	10 515
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	113 496	100 947
Total III	430 638	495 285
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		106 285
Intérêts et charges assimilées		0
Différences négatives de change		0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	39 711	3 641
Total IV	39 711	109 926
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	390 927	385 359
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	1 375 145	182 392
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		0
Sur opérations en capital		10
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	0	10

CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		0
Sur opérations en capital		0
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		3 733
Total VI	0	3 733
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0	-3 723
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	13 160 117	12 470 177
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	11 784 972	12 291 509
EXCEDENT OU DEFICIT	1 375 145	178 669
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Prestations en nature</i>	258 512	353 094
<i>Bénévolat</i>	59 265	50 343
TOTAL	317 777	403 437
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Prestations</i>	258 512	353 094
<i>Personnel bénévole</i>	59 265	50 343
TOTAL	317 777	403 437

Évolutions et résultats 2025

L'exercice 2025 se clôture par un excédent de 1 375 K€, contre un excédent de 179 K€ à fin 2024.

Cet excédent résulte exclusivement de l'activité propre de la **Fondation de l'Avenir** et est principalement lié à la reprise des affectations de projets du Legs de Monsieur Rossiaud (+1 310 K€). Les résultats des Fondations abritées, juridiquement rattachées et gérées individuellement au sein de la Fondation de l'Avenir, sont présentés en cumulé, dans les comptes en affectation ou en report sur fonds dédiés.

Les opérations courantes

Le résultat d'exploitation ressort à 984 k€ en 2025, soit une augmentation de 1 187 k€ par rapport à l'exercice précédent qui s'élevait à -203 k€. Cette variation positive reflète une augmentation des produits de 754 k€ dont 523 k€ d'autres produits (358 k€ de soldes bancaires FSEMF à recevoir, 160 k€ plus-value immobilière legs Tirard) et une diminution des charges de 433 k€.

Les produits d'exploitation (hausse de 6 %)

Les ressources d'exploitation globales atteignent 12 729 K€ en 2025, contre 11 975 K€ l'année précédente.

Les dons issus de la générosité publique connaissent de très légères hausses depuis 2022, à 2 704 K€ en 2025 contre 2 677 K€ en 2024.

Les legs, donations et assurances vie enregistrent une légère baisse de **6 %**, cela est cohérent avec la nature même de ces produits qui sont imprévisibles mais ici globalement stables d'un exercice à un autre pour la Fondation de l'Avenir.

Les contributions financières s'élèvent à 1 681 K€ en 2025 (contre 1 640 K€ en 2024), réparties entre :

- Des partenaires à hauteur de 1 510 K€ en 2025 contre 1 437 K€ en 2024.
- Pour l'activité en propre de la Fondation de l'Avenir, les produits Partage ISR se sont élevés à 171 K€ en 2025 contre 203 K€ en 2024.

Charges d'exploitation (diminution de 4 %)

Les dépenses d'exploitation totalisent 11 745 K€ en 2025, contre 12 178 K€ en 2024, réparties à 78 % pour l'activité propre de la Fondation de l'Avenir et à 22 % pour les Fondations abritées.

Elles se répartissent de la façon suivante :

- **Charges opérationnelles : 5 088 K€ (contre 5 386 K€ en 2024) correspondent aux dépenses liées aux missions sociales et aux charges courantes de gestion des fondations.**
- **Charges structurelles : 2 243 K€, relativement stables par rapport à 2024 (2 260 K€), représentant 19 % des charges d'exploitation.**
- **Report en fonds dédiés à hauteur de 4 414 K€ (contre 4 532 K€ en 2024).**

Fonds dédiés : utilisations et reports

Utilisation des fonds dédiés

L'utilisation des fonds dédiés en produits d'exploitation s'élèvent 5 924 K€ en 2025 (contre 5 667 K€ en 2024), répartis de la façon suivante :

- Le report en fonds dédiés des Fondations abritées pour 247 K€ :
 - Fondation Ecouter Voir : 47 K€
 - Fondation Sandrine Castellotti : **41 K€**
 - Fondation Matmut Paul Bennetot : 53 K€
 - Fondation Mutuelle des Motards : **106 K€**
- L'utilisation des fonds dédiés des Fondations abritées pour les missions sociales, à hauteur d'un montant de 1 323 K€
- L'utilisation des fonds dédiés de la Fondation de l'Avenir sur son activité propre pour un montant de 4 354 K€.

En parallèle, le montant des reprises sur les dispositifs s'élève à 2 230 K€, répartis entre :

- **1 941 K€ pour l'activité propre de la Fondation de l'Avenir**
- **289 K€** pour les Fondations abritées.

Report en fonds dédiés (charges d'exploitation)

Le montant des fonds dédiés reportés s'élève à 4 414 K€, contre 4 532 K€ en 2024 et se répartit comme suit :

- Engagements de l'année pour les Fondations abritées : 1 372 K€
- Fonds dédiés non affectés des Fondations abritées : **160 K€** dont :
 - Fondation Solimut : 157 K€
 - Fondation Matmut : 3 K€
- Engagements de l'année pour l'activité propre de la Fondation de l'Avenir : 3 042 K€ (dont 272 K€ en santé environnement, par transfert du boni de liquidation FSEMF).

Rappel : La Fondation de l'Avenir exerce une gestion rigoureuse de ses fonds dédiés aux projets. Les versements ne sont pas effectués directement au chercheur, ni à son organisme de rattachement, mais débloqués progressivement, en fonction de l'avancement des projets et des factures transmises par les chercheurs, garantissant ainsi un financement adapté et ciblé aux besoins réels des projets.

Pour les programmes, lorsque le principe et le montant de l'engagement sont arrêtés de manière ferme, la première année est engagée sur l'exercice et si les chercheurs et leur organisme de rattachement satisfont leurs objectifs scientifique et contractuel, le solde du soutien de l'engagement est imputé sur l'exercice comptable correspondant à la deuxième année du programme.

Le résultat financier

Le résultat financier présente un **excédent de 390 K€** en 2025, contre **386 K€** en 2024 (+ 4 K€). Cette évolution s'explique par :

- Des ouvertures de comptes à terme assurant une rentabilité en hausse
- La baisse des dépréciations des parts de SPPPICAV (actifs immobiliers depuis 2020)

Évènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice n'est de nature à modifier les états financiers 2025.

Les comptes ont ainsi été arrêtés sur la base de la continuité de l'exploitation.

PERSPECTIVES 2026

En 2025, la Fondation de l'Avenir a lancé le 2^{ème} plan triennal, en application du projet d'orientations stratégiques 2022/2030.

Ce plan consolide la dynamique sur l'accompagnement des chercheurs, partenaires et Fondations abritées. L'apport de la Fondation de l'Avenir à la recherche en santé se maintiendra voire sera développé en redistribution de financements externes (AXE 1 : études, bourses, projets, programmes et prix), il sera accentué en matière de valorisation afin d'animer les communautés, de partager les travaux aux scientifiques et aux soignants et de présenter les avancées aux citoyens et institutions (AXE 2 : veille, publications, événements, relations publiques). Il continuera à se structurer en expertise, auprès des cliniciens, des mécènes (notamment sur les fondations abritées) et d'autres acteurs de l'intérêt général et évoluera certainement pour porter plus directement et amplement des thématiques de recherche.

Afin d'opérer les choix les plus justes, la Fondation sera guidée, notamment, par la mesure d'impact sur l'appel à projets recherche médicale, dont les résultats intermédiaires ont été présentés au 14^{ème} Congrès.

Les acteurs de la Fondation assument leur responsabilité à l'égard des autres fondations, des acteurs publics, des citoyens et des destinataires des fonds collectés. Ils adaptent leur fonctionnement. L'appui sur le gestionnaire d'actifs, renouvelé après appel d'offre en 2025, sera évalué tous les ans.

La consolidation de l'équipe opérationnelle sera finalisée au 1^{er} semestre, afin de réunir toutes les conditions pour les ambitions de la Fondation à l'aube de ses 40 ans.



Fondation de l'Avenir

Accélérons la recherche en santé

Immeuble ILO
123 bd de Grenelle
75015 Paris
Tél. : 01 40 43 23 80

Siège social :
255 rue de Vaugirard
75015 Paris

www.fondationdelavenir.org

